



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/L-Autorite-de-surete-nucleaire-valide-la-cuve-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **L'Autorité de sûreté nucléaire valide la cuve de l'EPR : une logique dérogatoire inacceptable**

11 octobre 2018

L'Autorité de sûreté nucléaire valide la cuve de l'EPR : une logique dérogatoire inacceptable

Ce 10 octobre 2018, comme on pouvait le craindre, l'Autorité de sûreté nucléaire a accordé son feu vert à la cuve de l'EPR de Flamanville, à la condition qu'EDF change le couvercle d'ici 2024, effectue régulièrement des contrôles et mette en place un programme de suivi du vieillissement.

Avant même d'avoir démarré, l'EPR devra donc être surveillé comme s'il s'agissait d'un réacteur déjà ancien. Cette surveillance ne compensera jamais les défauts de cette cuve, qui n'a pas été fabriquée dans les règles de l'art et ne présente pas les caractéristiques initialement requises en termes de sûreté. Rappelons que la cuve est un équipement qui est censé présenter une qualité impeccable pour exclure tout risque de rupture, une telle rupture menant irrémédiablement à un accident nucléaire majeur.

Les défauts de cette cuve sont tout aussi inquiétants que le processus ayant mené à sa validation. En approuvant cette cuve, d'abord par un avis rendu le 10 octobre 2017 (et [attaqué en justice](#)) puis par cette décision, **l'ASN s'est engagée dans une dangereuse logique dérogatoire où la protection des intérêts de l'industrie nucléaire semble primer sur la sûreté [1]**. Rappelons que la Commission Européenne, début 2017, avait [conditionné le sauvetage financier d'Areva à un feu vert pour la cuve de l'EPR](#).

Cette décision, malheureusement prévisible, interroge quant aux choix que devra effectuer l'ASN au sujet des nombreux autres défauts qui affectent ce réacteur, dont en premier lieu les [soudures défectueuses du circuit secondaire](#) et notamment [celles au niveau de l'enceinte de confinement](#). Sa sévérité actuelle débouchera-t-elle encore sur un compromis pour ne pas entraver la finalisation de ce réacteur criblé de malfaçons, clé de voûte d'une hypothétique renaissance du nucléaire français ? En cas d'accident, ou pire, de catastrophe nucléaire de type Tchernobyl ou Fukushima, elle porterait alors une terrible responsabilité.

Ce feu vert interroge également sur le sens des consultations organisées par l'ASN. À quoi bon solliciter la participation du public, si les presque 14 000 avis déposés contre la validation de la cuve, qui traduisaient une inquiétude fondée d'autant de citoyen.ne.s, sont simplement ignorés ?

Dangereux, inutile, rafistolé avant même d'avoir fonctionné, l'EPR ne doit jamais être mis en service ! Il est impératif de cesser de gaspiller des milliards dans ce réacteur défectueux, qui mettrait en danger toute l'Europe et prolongerait le risque nucléaire et la production de déchets ingérables de plusieurs décennies.

Contact presse :

Laura Hameaux - 06 85 23 05 11

Notes

[1] Cette possibilité de déroger aux exigences initiales de sûreté a été introduite par un arrêté ministériel du 30 décembre 2015, [qui a été attaqué en justice par le Réseau "Sortir du nucléaire", Greenpeace et France Nature Environnement](#). Une telle logique dérogatoire apparaît d'autant plus inquiétante au vu de la découverte de multiples malfaçons sur des pièces équipant le parc nucléaire français.